

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.152

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Julien DURESSAY

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L' « ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCE ENVIRONNANTS (A.I.M.C.R.+) », POUR L'ANNÉE 2015 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. COASSIN

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°15.070 en date du 21 mai 2015, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 41.400 € (quarante et un mille quatre cents euros) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2015.

Il vous est proposé d'augmenter cette subvention initiale d'un montant de 1.853,65 € (mille huit cent cinquante-trois euros et soixante-cinq centimes), correspondant aux droits de place perçus au titre des brocantes organisées les 6 juillet et 31 août 2015, portant la subvention totale à 43.253,65 € (quarante-trois mille deux cent cinquante-trois euros et soixante-cinq centimes), et d'approuver en conséquence un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 1.853,65 € (mille huit cent cinquante-trois euros et soixante-cinq centimes) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2015, portant la subvention totale à 43.253,65 € (quarante-trois mille deux cent cinquante-trois euros et soixante-cinq centimes),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) »,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

DCM 15.152

CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS ENTRE LA COLLECTIVITE
ET L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN
ET COMMERCE ENVIRONNANTS (A.I.M.C.R.+)

AVENANT N°1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015

D'UNE PART,

ET

L'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+), association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 3 mars 1997, sous le numéro 2/02880, représentée par Monsieur Jacques TILLIER, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de ses activités, l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) a organisé deux brocantes sur la place du Marché Central. Les droits ont été perçus par la Ville de ROYAN. Celle-ci a décidé de reverser la somme perçue par l'intermédiaire d'une subvention complémentaire.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une subvention complémentaire de 1.853,65 € (mille huit cent cinquante-trois euros et soixante-cinq centimes) au profit de l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) - brocantes des 6 juillet et 31 août 2015.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 19 JAN. 2016
en trois exemplaires originaux

Pour *l'Association*,
Le Président,

Jacques TILLIER



Pour la Ville de ROYAN,
Pour le Député-Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO